

## nuisance de mes voisin et deterioration reguliere de la voie

Par **nenette3372**, le **04/07/2008** à **13:21**

Bonjour !

je viens de m'inscrire sur ce site a cause de mes voisins... ou plutot a cause de leur fils de 28 ans qui se comporte comme un delinquant...

Nous avons achete une maison dans un lotissement il a bientot 2 ans. Or mes voisin, installes depuis 25 ans ont un fils au comportement bien etrange... J'apprendrai par la suite et par sa mere qu'il a ete diagnostique "bipolaire" et qu'il refuse son traitement refusant d'etre catalogue comme malade..... Ca commence bien.... Ce n'est pas sa maladie qui me gene mais ce qu'il se permet: il aime la techno, mais a fond et dans sa voiture qu'il a equipee comme une discotheque.... mais il est aussi fan de mecanique et entrepose des carcasses (douteuses...) dans le jardin de ses parents , jusque là ce n'est pas mon probleme.... mais qu'il fasse des essais journaliers de son moteur et des demarrages dignes de schumacher en laissant des sillons sur le parking au risque un jour de renverser un de mes enfants, là je vois rouge... heureusement je suis une maman prudente et je ferme tous les portails...

nous en avons parle aux parents qui l'excusent a cause de sa maladie... esperant qu'un jour il acceptera de se soigner... en attendant il se soigne a l'alcool et aux joints (plante qu'il cultive et revend ce qui lui permet d'acheter l'essence qu'il surconsomme ... faut bien il ne travaille pas....)

les parents aussi sont des cas , alcoolises des le matin, curieux ( la brande qui est sensee nous protegee des regards est trouee par endroits....)

Enfin voila! je crois que nos voisins cumulent tout ce qu'on peut trouver d'insupportable chez des voisins.....

Ce que je voudrais savoir c'est comment calmer cet imbecile dangereux avant qu'il ne tue quelqu'un... ? existe -t-il des lois ? dois-je faire constater et prendre le risque d'un petage de plombs de la part de ce bipolaire... je ne sais pas quoi faire?

merci de m'eclairer.

Par **[Neith]**, le **04/07/2008** à **14:29**

Je ne suis qu'un petit étudiant encore bien peu expérimenté, mais a mon avis, pour ce qui est de la musique excessivement forte, il s'agirait d'un trouble anormal du voisinage, à distinguer de l'abus de droit, dans l'abus de droit le but est la nuisance, nuire à ses voisins volontairement. Mais là je pense pas que ce soit le cas, quoi qu'on puisse s'interroger sur le but de tels choses. Mais bon ,parlons du TAV, apprécié du point de vue de la victime et selon les critères, la fréquence, la durée, le moment de la journée, le préjudice subit par la victime. Une fois jugé, vous pourrez normalement obtenir l'arrêt du trouble, voir si mes souvenirs sont bons, des dommages et Intérêts. Pour le reste, je risquerais de dire des âneries, donc je vais m'abstenir.

Au passage, si j'en ai dis concernant le TAV, n'hésitez pas à me corriger.

Par **nenette3372**, le **04/07/2008** à **14:39**

Merci c'est sympa de me repondre !!

en ce qui concerne le bruit, j'ai deja deboule chez eux un apres midi, histoire de leur rappeler que des enfants dormaient en ce moment même, et il a arreter en s'excusant mais j'etats tellement en colere que je lui ai dit que la prochaine fois ce serait qqelqu'un d'autre qui viendrait sans preciser si se serait mon homme ou les gendarmes.... ma foi, ça a eu de l'effet... mais du coup les parents me tirent une tete car apres il a pete les plombs chez lui avec eux ( ah la bipolarite...) A la limite maintenant j'ai plus ou moins la paix !!! mais ce qui m'inquiete ce sont ses demarrages en voiture... (je le soupçonne en plus de le faire expres maintenant...) par securite je "sequestre" mes enfants dans notre jardin, et il est impossible de les laisser faire du velo, alors que nous habitons dans une impasse loin de tout danger NORMALEMENT...

Dois je faire constater l'etat du parking aux gendarmes, aux maire...? ou laisser des mains courantes regulierement en esperant que quelqu'un s'y interesse ?

Par **amphi-bien**, le **04/07/2008** à **21:19**

réponse pragmatique: balance le aux flics pour son trafic d'herbe , les juges le condamneront. 

surement a une obligation de soins....par contre l'ambiance va etre vraiment nulle après 

Par **fan**, le **04/07/2008** à **22:36**

Amphi, je croyais que l'on pouvait se plaindre aussi de bruits diurnes ?

Par **jeeecy**, le **04/07/2008** à **23:08**

[quote="fan":2522y0e5]Amphi, je croyais que l'on pouvait se plaindre aussi de bruits diurnes ?[/quote:2522y0e5]

il n'y a pas de distinction dans le trouble anormal de voisinage selon l'heure à laquelle le fait se déroule

Par **Kem**, le **05/07/2008** à **11:52**

Salut.

Alors, histoire de, voici le petit article de Wiki (à prendre avec des pincettes, comme tout ce qui vient de wiki, mais qui donne une idée) :

[quote:2jhjqr9]Le trouble bipolaire est une catégorie des troubles de l'humeur, auparavant appelé maniaco-dépression.

En général le trouble bipolaire se révèle par deux phases : la phase maniaque et la phase dépressive. Lors de l'accès maniaque, la personne est hyperactive. Elle peut engager des dépenses inconsidérées, avoir des propos et des attitudes farfelus, et présenter d'autres troubles comportementaux ou plus simplement vivre de façon excessive. Lors de l'épisode dépressif, la personne, au contraire, présente des signes de très grande dépression appelée aussi mélancolie. Entre ces deux phases, la personne retrouve souvent un état normal. Le danger de cette maladie est le risque de suicide lors des phases mélancoliques ainsi que des difficultés d'adaptation sociale lors des phases maniaques.[/quote:2jhjqr9]

Et ici, un petit tour : [http://www.cmha.ca/bins/content\\_page.as ... -92&lang=2](http://www.cmha.ca/bins/content_page.as ... -92&lang=2).

Ce que j'en lis : il s'agit une psychose. Donc, oui, la personne est malade. Néanmoins, s'il est bipolaire, il n'est pas tout le temps agité ou invivable : il est la plupart du temps normal et il a autant de moment de dépression que de moment où il est maniaque.

D'après la description, il est toujours maniaque!

Y'a un peu d'abus dans l'explication des voisins, non ?

Vus les troubles, vue la dangerosité, demander un coup de main aux autorités en matière de troubles de voisinages me semble tout à fait approprié.

:roll:

Sans compter la drogue 

Franchement, nenette, vu que tu as déjà essayé de régler les choses gentille et que ça ne donne rien (en fait, si, ça donne pire ...), demander à la police dans un premier temps une médiation ne paraît pas inopportun.

Dans l'ordre :

- demander à la police d'intervenir pour calmer le jeu
- demander l'intervention du juge de proximité
- porter plainte au pénal.

Si on pouvait confirmer l'ordre, ce serait sympa; j'ai un peu de mal avec les institutions

françaises 

En Belgique, ce serait : justice de paix et police. Avec du trafic de drogue en plus, le bonheur ...

La maladie n'excuse pas tout.

Par **Camille**, le **05/07/2008** à **14:02**

Bonjour,

Et je dirais, voir avec les autres voisins pour une action "conjuguée".

- commissariat

- services sociaux

- mairie

et si ça ne donne rien, tribunal pour troubles de voisinage.

Rappel : dans ce genre de problèmes, il n'y a pas que le code pénal mais aussi celui de la santé publique.

Par **nenette3372**, le **06/07/2008** à **15:08**

merci a tous pour votre aide !!!

Je me doute bien qu'il ne me reste plus qu'une seule alternative: les gendarmes !

En plus, dernière connerie de leur part: je retrouve sur ma terrasse un petit plomb... je sais qu'ils tirent dans la forêt derrière chez eux, mais par acquis de conscience je vérifie et fais le tour de ma petite piscine autoportée installée il y a 3 jours pour mes gosses.... et là, petit impact et petit trou qui la vide doucement.... et la brande + la toile occultante ont été écartées au ras de notre clôture mitoyenne.... le tir n'a pu se faire que de chez eux !

je pensais devenir parano, mais non !!!!! je crois que toute la famille est tarée!!

Quant aux autres voisins, personne ne réagit, je me demande si c'est par peur ou par lassitude... en plus nous avons peu de rapport. Je soupçonne même "les tares" de nous avoir taillé une réputation infondée auprès des autres....

Donc dès demain je file à la gendarmerie discuter gentiment avec eux voir ce qu'il est possible de faire pour arrêter tout ça, voir si d'autres se sont déjà plaints, enfin faire le point avant d'entamer une quelconque procédure... J'avoue ne pas avoir envie d'en arriver là, mais ils ne nous laissent pas trop le choix, non ?!

Voilà! je vous tiens au courant de l'évolution du problème...

encore merci a tous !!!!

Par **Kem**, le **06/07/2008** à **21:39**

Bonne chance et surtout bon courage : ce genre de cas ne se règle pas rapidement ni facilement; mais vous ne pouvez pas rester sans rien faire si la vie de vos enfants est en danger ! Tayau !!

Bizou à eux

Kem

Par **nenette3372**, le **08/07/2008** à **09:57**

Bon je viens vous donner des nouvelles...

Je me suis rendue hier à la gendarmerie pour exposer mon problème, et sans avoir à citer de nom, ils ont tout de suite su de qui il s'agissait...

Je n'ai qu'une seule solution, porter plainte contre X au sujet de ma piscine, ce qui ne déclenchera qu'une enquête de proximité, pour savoir si des voisins ont entendu des tirs.... j'ai peu de chance que quelqu'un ait entendu quoique ce soit, mais beaucoup plus que mes voisins sache que j'ai porté plainte... mon homme est pompier et travaille 12h d'affilée en jour ou en nuit ce qui me laisse seule avec mes enfants.. courageux comme sont mes voisins, je crains des représailles pas très franches au moment où je serai toute seule... alors je laisse couler pour le moment. par contre j'ai l'ai balance pour son trafic, les carcasses de voitures pas très catholiques dans le jardin etc... Les gendarmes m'ont dit qu'ils feraient des rondes plus régulières mais ils ne peuvent rien sans un flagrant délit, évidemment... je pense aussi qu'il le contrôleront en voiture aussi souvent que possible... espérons qu'ils sont équipés de ces nouveaux tests pour la drogue, c'est ma seule chance... enfin voilà, avec un peu de chance ils arriveront à le coincer pour quelque chose... croisons les doigts !!!!  
je vous remercie tous de m'avoir épaulé, et à la première bonne nouvelle, je laisse un message...

Par **Kem**, le **08/07/2008** à **19:58**

:)

Bonne chance Image not found or type unknown

Sincèrement, bon courage et bonne chance. J'espère qu'au moins les gendarmes feront les rondes annoncées et qu'un flag' pourra débloquer la situation.